

Non classifié

Français - Or. Anglais

17 mai 2023

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT****Examen de l'aide****EXAMEN DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'ISLANDE EN MATIÈRE DE
COOPÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT****Aperçu de la coopération pour le développement mise en œuvre par l'Islande**

3 avril 2023

Cet aperçu de la coopération de l'Islande pour le développement a été établi dans le cadre de l'examen par les pairs 2023 du CAD consacré à l'Islande et complète [le rapport d'examen par les pairs](#). Il contient des informations sur les politiques, les processus et les systèmes mis en place par l'Islande, et se réfère aux indicateurs présentés dans le cadre d'analyse des examens par les pairs [\[DCD/DAC\(2020\)69/FINAL\]](#). Des informations supplémentaires, en particulier sur les dotations d'aide publique au développement (APD) de l'Islande, figurent dans le [Profil de coopération pour le développement relatif à l'Islande](#).

L'aperçu a été vérifié par l'Islande et a été communiqué aux délégués pour information avant la réunion du CAD consacrée à l'examen par les pairs de l'Islande, qui a eu lieu le 3 avril 2023. Le document est désormais publié comme final et non classifié.

Personnes à contacter :

Emily BOSCH, + 33 1 45 24 93 37, Emily.BOSCH@oecd.orgGaia MANSELLI, + 33 1 45 24 13 95, Gaia.MANSELLI@oecd.org

JT03519181

Aperçu du système islandais de coopération pour le développement

Stratégie

Cadre d'action

1. **La [politique de coopération internationale pour le développement 2019-23](#) de l'Islande a été adoptée par le Parlement en mai 2019.** Elle vient appuyer la vision des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies visant à éliminer la faim et l'extrême pauvreté, à réduire les inégalités au sein des pays mais aussi d'un pays à l'autre, à respecter les droits fondamentaux de tous les êtres humains, à assurer un traitement égal devant la loi pour tous et à permettre à tous les êtres humains de vivre en paix et en sécurité (MFA, 2018^[1]). Cette politique définit la pauvreté comme une privation matérielle conjuguée à une absence de sécurité, de pouvoir ou de contrôle sur sa propre vie. Elle met l'accent sur l'égalité entre les genres et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que sur les droits de l'enfant.
2. **L'objectif principal de la politique islandaise de coopération internationale pour le développement est de réduire la pauvreté et la faim, tout en prenant systématiquement en compte les problématiques des droits de la personne, de l'égalité entre les genres et du développement durable.** Deux objectifs secondaires – la consolidation des infrastructures sociales et de l'action en faveur de la paix, d'une part, et la protection de la planète et l'exploitation durable des ressources naturelles, d'autre part – guident les interventions et initiatives de l'Islande dans le domaine du développement. Cette politique poursuit les mêmes priorités que la précédente : venir en aide aux pays les moins avancés (PMA) et atteindre les plus pauvres et les plus vulnérables ; améliorer l'accès aux énergies renouvelables ; garantir l'égalité entre les genres ; et soutenir l'économie bleue. Elle intègre cependant les droits de la personne comme nouvelle problématique transversale, introduit l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix et met davantage l'accent sur les partenariats avec le secteur privé.
3. **Les Objectifs de développement durable (ODD) ont fédéré la société autour du rôle et de l'importance de la coopération internationale pour le développement,** et encouragé la coordination stratégique à l'échelle de l'administration. Cette approche pansociétale se retrouve dans l'examen national volontaire de l'Islande consacré à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et présenté en juillet 2019 (Cabinet du Premier ministre, 2019^[2]).

Orientations et base de la prise de décision

4. La [stratégie de coopération bilatérale pour le développement](#) énonce les priorités et domaines d'action thématiques de l'Islande, ainsi que les modalités opérationnelles, les résultats attendus, les mécanismes de redevabilité et d'apprentissage mutuel et les pays partenaires de cette coopération. Parmi ces modalités opérationnelles figurent notamment une approche par programmes à l'échelon des districts, mise en œuvre par des partenaires locaux au niveau des districts.

L'Islande soutient également des projets mis en œuvre par des partenaires de la société civile, le Centre international de renforcement des capacités pour l'utilisation durable des ressources naturelles et le progrès social (Centre GRÓ pour le développement durable), le monde universitaire, le secteur privé et des partenaires internationaux. En termes de priorités géographiques, l'Islande axe son soutien bilatéral sur les pays les plus pauvres. Ses trois partenaires (le Malawi, l'Ouganda et la Sierra Leone) sont tous des pays à faible revenu qui sont confrontés à de nombreuses contraintes en termes de ressources et de pauvreté. La coopération multilatérale de l'Islande cible quant à elle l'Afrique subsaharienne et les pays à faible revenu du Moyen-Orient.

5. La [stratégie de coopération multilatérale pour le développement](#) de l'Islande énonce les domaines thématiques que le pays privilégie dans le cadre de son assistance multilatérale (égalité entre les genres ; droits de la personne ; climat, énergie et environnement ; et affaires maritimes), mettant en exergue l'alignement des domaines prioritaires de son engagement bilatéral et multilatéral, conformément à ses objectifs stratégiques. La stratégie dresse également la liste des partenaires prioritaires de l'Islande, à savoir l'UNICEF, ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque mondiale. Ce choix ciblé de partenaires multilatéraux reflète l'avantage comparatif du pays, ainsi que ses objectifs stratégiques.

6. La [stratégie de coopération avec les organisations de la société civile \(OSC\)](#) tient compte de la Recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire mais aussi du rôle que jouent les OSC en tant qu'acteurs indépendants à part entière. Les partenaires de la société civile sont encouragés à intervenir dans les pays partenaires bilatéraux de l'Islande ainsi que dans la région environnante, sans toutefois se limiter à ces zones géographiques. Ils mènent des activités dans les domaines prioritaires définis par la politique islandaise de coopération pour le développement.

7. Depuis l'examen par les pairs de 2017, l'Islande a mis à jour ses stratégies relatives à l'aide humanitaire, à l'égalité des genres, à la coopération avec les OSC, à la communication et à la gestion des connaissances, ainsi qu'à la politique d'évaluation. La [stratégie d'aide humanitaire](#) se fonde sur les principes fondamentaux d'humanité, de prévisibilité, d'efficacité et de flexibilité des financements. Parallèlement, elle vise à créer des synergies entre les activités humanitaires, de développement et de recherche de la paix. L'Islande met en avant le rôle des institutions des Nations Unies dans l'action humanitaire et oriente son soutien principalement vers quatre d'entre elles : le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires (CERF), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

8. La [stratégie pour l'égalité des genres \(2019-23\)](#) expose l'approche adoptée par l'Islande en matière de genre, à la fois en tant qu'objectif de développement spécifique et considération transversale. L'Islande applique des méthodes d'intégration systématique de la problématique du genre, conformément à son approche de budgétisation tenant compte du genre. Ainsi, elle intègre des perspectives de genre à tous les stades du processus d'établissement du budget de la coopération pour le développement, et les recettes et dépenses sont classées en fonction de leur degré de contribution à la promotion de l'égalité des genres.

9. **Le pays prévoit de formuler une stratégie globale en faveur de l'environnement et du climat**, en s'appuyant sur les travaux des programmes régionaux menés dans les secteurs de la pêche et de l'exploitation de l'énergie géothermique. Cette stratégie devrait permettre à l'Islande d'honorer ses accords internationaux et de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle peut apporter une valeur ajoutée grâce à son expertise.

10. **Une évaluation des mécanismes islandais de collaboration entre le secteur privé et les organismes de coopération pour le développement a été finalisée fin 2022** ; elle devrait permettre à l'Islande de mettre à jour son approche en matière de collaboration avec les entreprises.

Dispositifs institutionnels

11. Depuis que les activités de l'Agence islandaise pour le développement international (ICEIDA) ont été intégrées au ministère des Affaires étrangères (MAE) en 2016, le portefeuille de ce dernier englobe désormais la coopération bilatérale pour le développement en plus de la défense, des affaires étrangères, du commerce international et de la coopération multilatérale pour le développement. Au fil des ans, la structure interne du MAE a été réorganisée en fonction des besoins et des priorités spécifiques. La dernière restructuration, intervenue en octobre 2022, est analysée ci-après. Une évaluation de la fusion entre l'ICEIDA et le MAE sera publiée début 2023.

Leadership, responsabilité, complémentarité et redevabilité concernant la coopération pour le développement à l'échelle de l'ensemble de l'administration

12. Le MAE est chargé de la coordination et de la mise en œuvre de la coopération internationale pour le développement. En 2016, les activités de l'ICEIDA ont été transférées au MAE afin de renforcer les synergies entre la politique de développement et la politique étrangère de l'Islande. Afin de renforcer encore la cohérence des politiques et de faire de la coopération pour le développement une partie intégrante de la politique étrangère de l'Islande, les directions du MAE chargées respectivement des affaires internationales et de la coopération internationale pour le développement ont fusionné en janvier 2020. Ce dispositif institutionnel consolidé a permis des échanges de connaissances plus systématiques entre les diplomates et les agents chargés des questions de développement. En octobre 2022, le MAE a rétabli deux directions distinctes : la Direction de la politique et des affaires internationales, qui comprend l'action humanitaire, et la Direction de la coopération pour le développement international, le but étant de sanctuariser la politique de développement en la dissociant des priorités politiques. Deux des 18 ambassades islandaises sont dédiées à la coopération pour le développement. Elles se trouvent dans deux des principaux pays partenaires bilatéraux de l'Islande (le Malawi et l'Ouganda), et une troisième devrait ouvrir en Sierra Leone en 2023.

13. Au sein de la Direction de la coopération pour le développement international, quatre départements principaux sont chargés, respectivement, de la coopération bilatérale et des OSC ; de la politique de développement, coordination et coopération multilatérale ; de l'environnement, le climat et énergie, et secteur privé ; et les affaires océaniques. En outre, le Centre GRÓ pour le développement durable, créé en 2019 en tant que centre de formation pluridisciplinaire de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO, rend compte directement au secrétaire d'État permanent. Le Centre GRÓ concourt à la réalisation des ODD en proposant des programmes de renforcement des capacités à des candidats de pays en développement et mobilise dans ce cadre l'expertise de l'Islande dans les domaines de la pêche, de l'égalité des genres, de l'énergie géothermique et de la restauration des sols.

14. Le Cabinet de la Première ministre pilote la mise en place d'une nouvelle plateforme de coopération (*Sustainable Iceland*) destinée à relier plus étroitement les engagements internationaux de l'Islande (les ODD) à ses objectifs nationaux. En novembre 2021, un décret présidentiel a chargé le nouveau gouvernement d'élaborer une nouvelle stratégie de développement durable. Le Cabinet pilote cette stratégie, en coopération avec le MAE, grâce à la nouvelle plateforme de coordination *Sustainable Iceland*, qui réunit des représentants de tous les ministères ainsi que l'Association des municipalités. Cette plateforme s'emploiera à mesurer les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles des ODD et dans la mise en œuvre des ODD à l'échelle du pays, en parallèle de la promotion du bien-être de la population. *Sustainable Iceland* a tenu sa première réunion en décembre 2022. Si le pays ne dispose actuellement d'aucun mécanisme pour évaluer les tensions et les effets transnationaux de ses politiques et lois relatives à la coopération pour le développement, la création de *Sustainable Iceland* peut représenter une étape importante pour renforcer la cohérence des politiques au service du développement durable.

Consultation et participation des parties prenantes, et partenariats

15. **L'Islande a évalué en 2021 sa stratégie relative aux OSC.** Pour donner suite à cette évaluation et afin de répondre aux demandes de la société civile en faveur de modalités de financement plus prévisibles et plus souples, elle a mis en place des accords-cadres avec quatre OSC islandaises, portant, pour trois d'entre eux, sur l'aide humanitaire et pour quatre autres sur la coopération pour le développement. Une nouvelle [stratégie de partenariat avec les OSC](#) a été approuvée en mars 2022 et, d'après les estimations, les OSC devraient recevoir autour de 6 % de l'APD islandaise, pour un montant total de 650 millions ISK (4.6 millions USD), en 2022. L'essentiel du financement destiné aux OSC (85 %) est versé dans le cadre des accords-cadres ; les petites OSC, de leur côté, ont la possibilité de répondre à des appels à propositions annuels. Le MAE organise régulièrement des consultations avec des représentants d'OSC.

16. **L'Islande a mis en place des mécanismes de dialogue et de coopération avec le secteur privé.** Sa [politique de coopération pour le développement](#) vise à encourager le secteur privé à assumer sa responsabilité sociale et à soutenir le développement durable dans les pays en développement, conformément aux ODD. Lancé en 2018 pour une période test, le principal outil à cet égard – le **Fonds de partenariat pour les ODD** – fait actuellement l'objet d'une évaluation. Les conclusions et recommandations qui en ressortiront viendront éclairer une possible refonte de la coopération avec le secteur privé.

17. **La Commission islandaise de la coopération pour le développement international rassemble des parties prenantes du secteur privé, du monde universitaire, de la société civile et de l'administration.** Elle est composée d'un représentant de chaque parti politique représenté au Parlement, de deux représentants du monde universitaire, de cinq représentants nommés par des OSC et de deux membres représentant le monde du travail. En vertu de la loi, la Commission est tenue de rendre des avis sur les politiques de développement islandaises soumises au Parlement pour examen et approbation. Son rôle est de formuler des conseils à l'appui de la prise de décision stratégique dans le domaine du développement international et d'examiner la mise en œuvre du programme islandais de coopération pour le développement.

Ressources humaines, capacités et compétences

18. **Le dispositif institutionnel actuel du MAE a permis l'échange systématique de connaissances entre le personnel diplomatique et les agents chargés des questions de développement.** À la suite de la fusion entre l'ICEIDA et le MAE, l'ensemble des membres du personnel de l'ICEIDA ont été intégrés au MAE, contribuant au renforcement des compétences du ministère en matière de coopération pour le développement. Du fait de la taille réduite de l'administration, le MAE a opté pour une voie de progression de carrière unique pour le personnel diplomatique et les agents chargés des questions de développement. En 2018, il a lancé un processus spécial pour recruter sept spécialistes du développement. Des postes dédiés au développement ont en outre été créés à Paris, New York, Rome et Genève, ainsi que dans des pays partenaires bilatéraux (Malawi et Ouganda), en vue d'offrir plus de possibilités de rotation pour les experts du développement du réseau du MAE. Au total, sur les 325 agents du service extérieur, 28 sont classés comme agents affectés au développement international (Tableau 1).

Tableau 1. Répartition des effectifs de la coopération islandaise pour le développement, 2022

	MAE de l'Islande	À l'étranger		Total
	<i>En Islande</i>	<i>Personnel international</i>	<i>Personnel recruté localement</i>	
Ministère des Affaires étrangères				325**
...dont chargés de la coopération pour le développement	20	8*	16	44
Agents du MAE détachés auprès d'organisations internationales				2

Note : *Quatre postes au sein des missions permanentes islandaises (New York, Rome, Genève, Paris) et quatre postes au Malawi et en Ouganda. Le recrutement d'un chargé d'affaires en Sierra Leone est en cours. **Ce total comprend 174 diplomates, ainsi que du personnel de soutien et du personnel recruté localement.

19. **L'Islande a recours à un programme de jeunes professionnels, au Programme des administrateurs auxiliaires des Nations Unies (*Junior Professional Officers Programme, JPO*), à des détachements auprès d'organisations internationales et à des stages afin de développer plus avant son expertise.** Ainsi, le rétablissement du programme de jeunes professionnels au sein du MAE a permis de créer des postes d'un an au Malawi, en Ouganda et en Sierra Leone. En 2021, l'Islande a réintégré le programme JPO, qui finance chaque année trois postes au sein des organisations des Nations Unies ; par ailleurs, des stages de courte durée sont proposés aux étudiants des universités islandaises au sein de l'équipe du MAE chargée du développement international.

Financement du développement durable

Aide publique au développement : volume et dotations

20. **La politique de coopération internationale pour le développement 2019-23 de l'Islande engage le pays à se conformer à l'objectif des Nations Unies consistant à consacrer 0.7 % du revenu national brut (RNB) à l'APD, mais n'établit aucune feuille de route pour y parvenir.** Elle fixe également pour cible d'allouer 0.35 % du RNB à l'APD en 2022. En 2021, les apports d'APD de l'Islande se sont élevés à 70.8 millions USD (63.7 millions USD à prix constants de 2020), ce qui représente 0.28 % de son RNB. Ce montant représente une hausse de 11.7 % en termes réels par rapport à 2020, qui s'explique notamment par l'accroissement du coût des réfugiés sur le territoire et par l'achat d'un plus grand nombre de vaccins au profit de pays en développement. Le [Profil de la coopération pour le développement établi par l'OCDE](#) pour l'Islande présente les dernières statistiques disponibles sur l'APD islandaise et analyse plus en détails l'approche du pays en matière de financement du développement.

21. **L'Islande a apporté l'essentiel (79.7 %) de son APD brute par voie bilatérale en 2020, selon les modalités de comptabilisation de l'OCDE¹,** et les versements bilatéraux directs ont représenté 48.4 % de cette aide. Dans l'ensemble, les versements d'APD bilatérale reflètent les priorités géographiques du pays, à savoir l'Afrique et le Moyen-Orient. En 2020, les PMA ont reçu 40.5 % de l'APD bilatérale brute islandaise (soit 18.7 millions USD). Ce pourcentage, largement supérieur à la moyenne du CAD, continue pourtant de ne représenter que 0.10 % du RNB de 2020, ce qui est bien inférieur à l'engagement international de l'Islande à l'égard de l'objectif de 0.15-0.20 % (Tableau 2), réaffirmé dans sa [politique de coopération internationale pour le développement](#).

22. **Plus de la moitié de l'APD islandaise est acheminée par l'intermédiaire de partenaires multilatéraux.** En 2020, 20.3 % de l'APD brute islandaise (soit 11.8 millions USD) ont été destinés à des organismes multilatéraux, sous forme de contributions à leur budget central, les premiers destinataires

étant les Nations Unies et leurs entités ainsi que le Groupe de la Banque mondiale. En outre, 31.3 % de l'APD brute correspondaient à des contributions hors budget central, préaffectées et acheminées par le canal multilatéral. Les financements d'interventions de type projet préaffectés à une thématique et/ou un pays spécifique ont représenté 14.6 % des contributions hors budget central de l'Islande, tandis que les 85.4 % restants correspondaient à des financements de programmes (versés à des fonds communs ou à des programmes et fonds poursuivant un objectif spécifique).

23. **En 2020, l'aide-pays programmable (APP) a représenté 41.5 % de l'APD bilatérale brute islandaise, contre 49.7 % en moyenne pour les pays du CAD.** Le reste intègre notamment les coûts liés aux réfugiés sur le territoire (12.3 %), les frais administratifs (10.0 %), les bourses, destinées principalement au Centre GRÓ pour le développement durable (8.7 %), et l'aide humanitaire et alimentaire (8.7 %). En 2020, l'essentiel (82.7 %) de l'APP islandaise a été destiné au soutien budgétaire (49.3 %), à des dispositifs de financement groupé et des programmes communs (21.3 %) et à des interventions de type projet (18.9 %).

24. **Le taux de recours aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires (Malawi et Ouganda) est élevé et supérieur à la moyenne du CAD.** D'après les données du cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, 90.5 % des versements de l'aide islandaise au secteur public sont passés par les systèmes nationaux de gestion des finances publiques en 2018. En revanche, les financements annuels accordés par l'Islande aux pays partenaires sont devenus moins prévisibles : la prévisibilité annuelle pour les pays partenaires a chuté à 70.7 % en 2018, contre 100 % en 2016. La prévisibilité à moyen terme (sur les 2-3 ans suivants) était de 100 % en 2018, soit le même pourcentage qu'en 2016 (OCDE/PNUD, 2019^[3]).

25. **En 2020, environ 8 % de l'APD bilatérale brute de l'Islande ont été alloués à des OSC, sous forme de contributions à leur budget ordinaire et pour la mise en œuvre de projets.** L'essentiel de l'APD destinée aux OSC (93.2 %) est alloué à des ONG islandaises et internationales. L'Islande n'a pas mis en place de politique d'exonération fiscale systématique et ne cherche généralement pas à obtenir d'exonérations fiscales ou de droits de douane sur les biens et services financés par l'APD dans ses pays et territoires partenaires. L'Islande ne met pas encore ces informations à disposition sur la [plateforme numérique pour la transparence du traitement fiscal de l'APD](#) de l'OCDE, destinée à promouvoir la transparence et la redevabilité concernant les exonérations fiscales.

26. **L'Islande met en œuvre la Recommandation du CAD sur les conditions financières et modalités de l'aide [OECD/LEGAL/5006].** En 2019-20, l'élément don de l'ensemble de ses engagements bilatéraux s'est élevé à 100 %, ce qui est bien supérieur à la moyenne du CAD (92.4 %), et l'élément don de l'APD en faveur des PMA était lui aussi de 100 %. Le tableau 2 présente les résultats obtenus par l'Islande au regard de différents objectifs et engagements de 2019 à 2021.

Tableau 2. Résultats obtenus par l'Islande au regard des engagements pris et des recommandations du CAD

	Objectif	2019	2020	2021
APD en pourcentage du RNB	0.7 %	0.25 %	0.27 %	0.28 %
APD totale aux PMA, en pourcentage du RNB	0.15-0.20 %	0.10 %	0.10 %	0.11 %
Part de l'APD non liée concernée par la Recommandation du CAD	100 %	93.1 %	98.8 %	100 %
Élément don de l'APD totale	>86 %	100 %	100 %	100 %

Source : OCDE (2022^[4]), *Les profils de coopération au développement – Islande*, <https://doi.org/10.1787/5cd4ba84-fr>

27. **La part de l'aide non liée de l'Islande concernée par la Recommandation du CAD est élevée (100 % en 2021).** Au-delà de cette recommandation, le degré de liaison des engagements bilatéraux (à l'exclusion des frais administratifs et des coûts liés aux réfugiés dans le pays donneur) s'élève à 80.2 %.

La totalité de l'aide liée de l'Islande est considérée comme « partiellement liée » (OCDE, 2022^[6]) ; cela signifie que les biens et services associés doivent être achetés dans le pays donneur ou auprès d'un groupe restreint d'autres pays composé essentiellement de l'ensemble des pays bénéficiaires de l'aide. L'Islande se conforme étroitement aux dispositions de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide qui portent sur la transparence, assurant une notification ex post du nombre de contrats attribués : les données transmises indiquent qu'elle n'a attribué aucun contrat d'une valeur supérieure au seuil de notification préalable de 700 000 DTS². L'Islande figure parmi les rares pays qui adjugent la quasi-totalité de leurs contrats à des fournisseurs d'autres pays.

28. **En 2021 et 2022, l'Islande a transmis ses données au CAD et au Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE dans les délais impartis ; ces données étaient généralement complètes et assorties d'informations descriptives utiles** (OCDE, 2022^[6]). Une nouvelle base de données sur les dotations d'APD de l'Islande permet de comptabiliser avec précision les allocations dirigées vers la concrétisation des ODD et de leurs cibles : [Openaid.is](https://openaid.is) a été lancée en août 2021 et s'appuie sur des données publiques.

Incitation à la mobilisation de financements additionnels à l'appui du développement

29. **L'Islande n'assure actuellement aucun suivi de la manière dont son APD sert à mobiliser des financements additionnels à l'appui du développement.** Elle ne cherche pas non plus à développer des instruments financiers tels que les prêts, les prises de participation ou les garanties afin de favoriser les investissements conjoints et de diminuer les risques pour les entreprises privées islandaises désireuses d'investir dans des pays présentant un risque fiduciaire, politique ou de change plus élevé. Elle s'emploie plutôt, par l'octroi de dons aux entités du secteur privé par l'intermédiaire de son [Fonds de partenariat pour les ODD](#), à favoriser des projets de partenariat avec des entreprises privées enregistrées en Islande pour renforcer la croissance économique durable dans les pays en développement, en mettant l'accent sur la création d'emplois pour les femmes et les projets ayant un impact positif sur l'environnement.

Systèmes de gestion

L'Islande a mis en place des procédures et des mécanismes efficaces et transparents pour assurer la mise en œuvre de sa coopération pour le développement et de son aide humanitaire.

Tableau 3. Systèmes de gestion de l'Islande en matière de coopération pour le développement

	Observation
Des systèmes sont en place pour assurer la qualité de la coopération pour le développement, notamment :	
Assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Des évaluations régulières, réalisées à la demande du MAE, garantissent la qualité des programmes de coopération pour le développement mis en place par l'Islande, et des mesures sont prises pour remédier aux incohérences et difficultés. ▲ Dans le cadre de sa coopération bilatérale, l'Islande appuie la formation des responsables locaux de district dans les domaines de la gestion de programmes et financière, du suivi et de l'évaluation. ▲ Dans le cadre de ses programmes au niveau des districts, des réunions régulières des comités directeurs, associant les ambassades islandaises et les autorités locales, régionales et nationales, permettent à l'Islande d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre et d'adapter les interventions, le cas échéant.
Intégration systématique des problématiques transversales	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Un groupe d'examen inter-directions passe au crible les nouveaux projets et programmes au regard des problématiques transversales que sont l'égalité des genres, les droits de la personne et l'environnement. L'Islande est un fer de lance de la promotion de la problématique du genre, tant sur le plan intérieur qu'à l'international, et celle-ci constitue à la fois une question à part entière et une problématique transversale de la coopération pour le développement. L'Islande a récemment été reconnue comme le premier pays donneur à recevoir la certification « or » du Programme de labellisation en faveur de l'égalité des genres du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le pays investit également dans des projets porteurs de transformations qui permettent de faire bouger les lignes en matière d'égalité des genres. À ce jour, seul son investissement dans les programmes de lutte contre les fistules en Sierra Leone est considéré comme « porteur de transformations ». ● Intégration minimale des questions relatives au climat dans les projets (énergie solaire pour les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, de santé), mais pas de formation du personnel recruté localement ni des agents du MAE dans les domaines de l'environnement ou du climat.
Des systèmes et des processus adéquats et pertinents sont en place pour évaluer les risques et y faire face, notamment :	
Risques stratégiques, programmatiques, d'atteinte à la réputation et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Le MAE reconnaît que le développement international est une activité intrinsèquement risquée, en particulier dans les interventions qu'il mène sous forme de soutien budgétaire sectoriel aux districts en Ouganda et au Malawi. Pour réduire son exposition aux risques, l'Islande achemine ses fonds via des partenaires internationaux (partenaires multilatéraux et internationaux, ainsi que de la société civile islandaise). ▲ Les projets de stratégies-pays pour le Malawi, l'Ouganda et la Sierra Leone évaluent les risques contextuels, notamment les risques politiques et en matière de gouvernance ; les capacités institutionnelles ; la vulnérabilité au climat et aux pandémies ; les ralentissements économiques ; et la sécurité. ▲ Lorsque l'Islande apporte un soutien budgétaire sectoriel aux administrations des districts au Malawi et en Ouganda, elle passe par les systèmes locaux et renforce les capacités de ces administrations. Une unité spéciale est créée au sein de l'administration du district, composée d'agents chargés de la passation des marchés, des travaux publics et de l'évaluation, qui se voient offrir des opportunités de formations ainsi qu'une aide financière pour poursuivre leurs études. L'Islande participe aux missions de suivi conjointes avec les responsables nationaux et des districts, et l'ambassade procède à des examens trimestriels des finances et des marchés avec les responsables de district.
Fonction d'audit et de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ▲ Une étude de diligence raisonnable concernant les principales OSC partenaires a été réalisée en 2021 dans le cadre d'une étude de faisabilité des accords-cadres.

	<p>Des audits indépendants des programmes de formation du Centre GRÓ pour le développement durable sont menés régulièrement, de même que des audits de la passation des marchés publics dans les programmes financés par l'Islande.</p> <p>▼ Le renforcement de l'audit et du contrôle externes, notamment par la Cour des comptes (<i>Ríkisendurskoðun</i>), viendrait compléter utilement les efforts du MAE. Une nouvelle direction en charge des affaires internes a été créée au sein du MAE, qui pourrait renforcer la fonction d'audit et de contrôle.</p>
Corruption	<p>▲ Un Code de conduite établit des dispositifs clairs de remontée d'information et l'Islande participe au Réseau nordique pour l'examen, le contrôle et l'intégrité des apports d'APD. Tous les contrats conclus par le MAE comportent une clause anticorruption et ceux entraînant des obligations financières sont publiés chaque année au Journal officiel.</p> <p>● Un mécanisme de signalement (lancement d'alerte) portant spécifiquement sur les fonds d'APD est en cours de mise en place au sein du MAE.</p> <p>▼ Le MAE n'a pas établi de procédure active et systématique pour évaluer et gérer les risques de corruption, même si les contrôles essentiels sont en place. Des efforts accrus sont nécessaires pour proposer des formations régulières sur la lutte contre la corruption pour l'ensemble du personnel.</p>
Prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels	<p>▲ Le MAE s'efforce de créer un environnement de travail favorable au bien-être des employés. Un groupe de travail au sein du MAE est chargé d'élaborer une stratégie ou un plan d'action en faveur de l'égalité des genres. Un plan de prévention et d'action relatif aux brimades, au harcèlement sexuel et à la violence fondée sur le genre a été mis en place par le MAE en 2021. Le personnel d'encadrement et les agents sont formés aux procédures de travail énoncées dans le plan de prévention et d'action et suivent des cours de remise à niveau au moins tous les deux ans. L'Islande est membre du Groupe de travail technique des donneurs sur la protection, qui exige de tous ses membres qu'ils respectent des codes de conduite et des procédures stricts en matière de politique relative à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels.</p>
Innovation et adaptation :	
La direction et le système interne promeuvent une culture de l'expérimentation et de l'adaptation	<p>▲ Du fait de sa petite taille et de son besoin de flexibilité pour pouvoir répondre à des demandes multiples, le mode opératoire de l'Islande repose sur l'adaptation et l'expérimentation. Le pays n'hésite à investir dans des contextes difficiles ou à expérimenter de nouvelles approches, et détermine dans ce cadre ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas, et pourquoi.</p>
Des capacités existent pour introduire, encourager, mesurer et développer l'innovation dans le domaine de la coopération pour le développement	<p>▲ L'Islande s'appuie sur le soutien de l'OCDE pour faire évoluer son approche de la gestion de l'innovation par portefeuille. Conformément à l'accent mis récemment par le MAE sur l'innovation, et suite à une évaluation indépendante des mécanismes à l'intention du secteur privé, l'innovation pourrait jouer un rôle plus important dans les partenariats qui seront prochainement mis en place avec les acteurs du secteur privé.</p>
Résultats, évaluation, gestion des connaissances et apprentissage :	
Résultats	<p>● Le MAE a instauré une culture des résultats et mis en place un cadre de résultats institutionnel (contribution thématique, résultats, impact) en vertu duquel il présente chaque année au Parlement des rapports établis au regard du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique de développement. Des formations sur la gestion axée sur les résultats et sur la gestion de projets, destinées au personnel, sont en cours. Toutefois, il n'existe pas de système global permettant de dépasser les canaux bilatéraux, multilatéraux et humanitaires au sein du MAE.</p>
Évaluation	<p>▲ L'Islande entreprend désormais des évaluations régulières de ses programmes, projets, stratégies et partenariats bilatéraux et multilatéraux, conformément à son approche du développement axée sur les résultats et comme le suggérait l'examen par les pairs de 2017.</p> <p>▲ Le MAE dispose d'une politique d'évaluation et sa Direction des affaires internes appuie les efforts déployés par l'Islande pour évaluer son programme de coopération pour le développement et garantir qu'il mette l'accent sur les résultats au niveau de la stratégie et de la mise en œuvre. Les évaluations constituent un outil essentiel pour l'orientation stratégique et la prise de décisions. Ces évaluations sont budgétisées au niveau central. Les directions concernées sont tenues de répondre aux évaluations dans les six semaines suivant leur publication ; ces réponses ne sont pas rendues publiques. Consulter le site web du centre de ressources du CAD sur l'évaluation du développement (DEReC) pour en savoir plus sur les évaluations de la coopération islandaise pour le développement.</p>

Gestion des connaissances et apprentissage

● La coopération accrue avec le monde universitaire et la Commission de la coopération pour le développement international au sens large est bienvenue, mais l'Islande pourrait faire davantage pour mettre en place un système de gestion des connaissances permettant de mettre les résultats des évaluations et des audits au profit de l'apprentissage.

Notes : ▲ Les triangles verts signalent une bonne pratique ; ● les ronds orange indiquent des progrès en cours, avec une marge supplémentaire d'amélioration ; ▼ les triangles rouges signalent les domaines où des améliorations sont nécessaires.

Source : le tableau a été établi par le Secrétariat de l'OCDE à l'issue de l'examen par les pairs de l'Islande réalisé par le CAD de l'OCDE, en s'appuyant également sur l'autoévaluation produite par l'Islande.

References

- Cabinet du Premier ministre (2019), *Iceland's Implementation of the 2030 Agenda for Sustainable Development*, Gouvernement de l'Islande, Reykjavik, https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/iceland_vnr_2019_eng.pdf. [2]
- MFA (2018), *Iceland's Policy for International Development Cooperation for 2019-2023*, Ministère des Affaires étrangères, Reykjavik, <https://www.government.is/library/01-Ministries/Ministry-for-Foreign-Affairs/Int.-Dev.-Coop/Publications/Parliamentary%20Resolution%20on%20Iceland%e2%80%99s%20policy%20for%20international%20development%20cooperation.pdf>. [1]
- OCDE (2022), *DAC Statistical Reporting Issues in 2021 on 2020 Data*, OCDE, Paris, [https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT\(2022\)21/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC/STAT(2022)21/en/pdf). [6]
- OCDE (2022), « Islande », dans *Les profils de coopération au développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/fd3d1d29-en>. [4]
- OCDE (2022), *Projet de rapport 2022 sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement*, OCDE, Paris, [https://one.oecd.org/official-document/DCD/DAC\(2022\)34/REV1/fr](https://one.oecd.org/official-document/DCD/DAC(2022)34/REV1/fr) (consulté le 3 août 2022). [5]
- OCDE/PNUD (2019), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2019*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/6acb4dc0-fr>. [3]

Notes

¹ Les fournisseurs d'APD peuvent également apporter des contributions préaffectées à des projets, programmes ou fonds poursuivant un objectif spécifique et gérés par des organisations multilatérales, ou leur verser des fonds pour ces organisations mettent en œuvre leurs propres projets et programmes. Ces ressources entrent dans la catégorie de l'APD bilatérale acheminée par l'intermédiaire du système multilatéral. Voir le document intitulé « Partenariat avec le système multilatéral » dans la série des Outils, enseignements et pratiques de la coopération pour le développement : https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=1099_1099399-e0q0iw8xu4&title=Partenariat-avec-le-syst%C3%A8me-multilat%C3%A9ral

² DTS = droits de tirage spéciaux.